

**POIL A GRATTER  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**DOLICHOS PRURIENS  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**Mucuna pruriens ad praeparationes homoeopathicas**

DÉFINITION

Poil séché de la gousse de *Mucuna pruriens* DC. (*Dolichos pruriens* L.).

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques et microscopiques décrits aux identifications A et B.

Provoque immédiatement des démangeaisons intenses au contact de la peau.

IDENTIFICATION

*Prenez toutes les précautions de manipulations nécessaires : produit irritant.*

A. Poil roussâtre, brillant, mesurant jusqu'à 1,5 mm de long.

B. Examinez au microscope en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*. Le poil à gratter unicellulaire, mesure environ 1 mm de long et 100 µm de diamètre. Il est rigide, à extrémité effilée, à parois peu épaisses et hérissées de pointes.

C. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner.* A 3 g de drogue, ajoutez 30 mL d'*éthanol R* à 65 pour cent V/V. Chauffez à reflux au bain-marie à 60 °C pendant 15 min. Laissez refroidir. Filtrez.

*Solution témoin.* Dissolvez 5 mg d'*acide gallique R* et 5 mg de *pyrogallol R* dans 10 mL de *méthanol R*.

*Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.*

*Phase mobile : acide formique anhydre R, acétate d'éthyle R, toluène R (10:40:50 V/V/V).*

*Dépôt : 20 µL, en bandes.*

*Développement : sur un parcours de 10 cm.*

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

*Séchage* : à l'air.

*Détection* : pulvériser la *solution de sel de bleu solide B R*. Examinez à la lumière du jour.

*Résultats* : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
-----	-----
Pyrogallol : une bande brun-orangé	Une bande brune
Acide gallique : une bande brun-orangé	Une bande rose-violet
-----	-----
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

## ESSAI

**Eléments étrangers** (2.8.2) : au maximum 5 pour cent dont moins de 3 pour cent de fragments de la gousse.

**Perte à la dessiccation** (2.2.32) : au maximum 12,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 1,0 g de drogue.

**Cendres totales** (2.4.16) : au maximum 6,0 pour cent, déterminé sur 1,000 g de drogue.

## SOUCHE

### DÉFINITION

Teinture mère de poil à gratter préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir du poil séché de la gousse de *Mucuna pruriens* DC., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide brun-orangé.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

## IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner.* Teinture mère.

*Solution témoin.* Dissolvez 5 mg d'acide gallique R et 5 mg de pyrogallol R dans 10 mL de méthanol R.

*Plaque :* plaque au gel de silice pour CCM R.

*Phase mobile :* acide formique anhydre R, acétate d'éthyle R, toluène R (10:40:50 V/V/V).

*Dépôt :* 20 µL, en bandes.

*Développement :* sur un parcours de 10 cm.

*Séchage :* à l'air.

*Détection :* pulvérisez la solution de sel de bleu solide B R. Examinez à la lumière du jour.

*Résultats :* voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
-----	-----
Pyrogallol : une bande brun-orangé	Une bande brune
Acide gallique : une bande brun-orangé	Une bande rose-violet
-----	-----
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

## ESSAI

**Éthanol** (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 0,3 pour cent m/m.

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*